

COUPE DE FRANCE DES RALLYES 1<sup>ère</sup> DIVISION  
RALLYE EPERNAY – VINS DE CHAMPAGNE  
24 et 25 MARS 2007

**PROGRAMME – HORAIRES**

Parution du règlement	Lundi 12 Février
Clôture des engagements	Lundi 12 Mars
Publication de la liste des engagés	Mardi 20 Mars sur le site web
Parution et disponibilité du Road Book	A partir du Samedi 17 Mars – 8 H.30/16 H., le dimanche 18, les jeudi 22 et Vendredi 23 mars de 8H.30/12H. Concession RENAULT - AUTOMOTOR 100 avenue A.A. Thévenet 51530 MAGENTA - EPERNAY - Tél. 0326556711
Date et heures des reconnaissances	Pour les E.S 1 – 2 – 7 et 9 : A partir du Samedi 17 Mars, 9 H. Elles sont limitées les samedi 17 et Jeudi 22 mars de 9H. à 20 H. et les Dimanche 18 et Vendredi 23 de 8 H.30 à 17 H. Pour l'ES 8, elles sont limitées au Vendredi 23 De 8 H 30 à 17 H 00
<u>SAMEDI 24 MARS 2007</u> Vérifications administratives	7 H.30 – 10 H.30 – Concession RENAULT AUTOMOTOR 100 avenue A.A. Thévenet 51530 MAGENTA - EPERNAY Tél. 03.26.55.67.11.
Vérifications techniques	8 H.00 – 11 H.00 – Concession RENAULT AUTOMOTOR - 51530 MAGENTA - EPERNAY
Mise en Parc Fermé	9 H.00 – 11H.30 - Esplanade Charles De Gaulle
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs	12 H.00 – PC du Rallye – Maison des Associations 8, rue Maurice Cerveaux
Affichage de la liste des équipages autorisés à prendre le départ et heures de départ	13 H.00 – Tableau d’Affichage Officiel Esplanade Charles De Gaulle
Départ de la 1 <sup>ère</sup> étape – CH après Descente Podium	14 H.00 – Esplanade Charles de Gaulle
Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> étape – CH avant Montée Podium	21 H. 41 - Esplanade Charles de Gaulle
Publication des résultats de la 1 <sup>ère</sup> étape	30 mn après l’arrivée du dernier concurrent Tableau d’Affichage Officiel Esplanade Charles De Gaulle
<u>DIMANCHE 25 MARS 2007</u>	
Publication de l’ordre de départ de la 2 <sup>ème</sup> étape	6 H.40 – Tableau d’Affichage Officiel Esplanade Charles De Gaulle
Départ de la 2 <sup>ème</sup> étape – CH après Descente Podium	7 H. 20 – Esplanade Charles de Gaulle
Arrivée de la 2 <sup>ème</sup> étape et de l’épreuve – CH avant Montée Podium	15 H. 35 - Esplanade Charles de Gaulle
Vérifications finales	Concession RENAULT - AUTOMOTOR 100 av. A.A.Thévenet – MAGENTA-EPERNAY
Publication des résultats	30 min. après l’arrivée du dernier concurrent Tableau d’Affichage Officiel – Esplanade Charles De Gaulle
Remises des Prix	Esplanade Charles de Gaulle sur le Podium à l’Arrivée des équipages.

## REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier précise ou complète le règlement standard F.F.S.A. des rallyes et le règlement de la Coupe de France des Rallyes 2007.

### Article 1 – ORGANISATION

Définition

L'Association Sportive de l'Automobile-Club de Champagne organise les samedi 24 et dimanche 25 Mars 2007, le

# 11ème RALLYE EPERNAY – VINS DE CHAMPAGNE

Avec le concours :

- de la Ville d'EPERNAY,
- du CONSEIL REGIONAL CHAMPAGNE-ARDENNE,
- du CONSEIL GENERAL DE LA MARNE,
- des COMMUNES de CHOUILLY, CUIS, CRAMANT, AVIZE, MUTIGNY, AY, CORMOYEUX, FLEURY-LA-RIVIERE, MARDEUIL, REUIL, VENTEUIL-TINCOURT, VILLERS SOUS CHATILLON, BOUQUIGNY, TROISSY, NESLE-LE-REPONS, FESTIGNY, MESNIL-LE-HUTIER, LEUVRIGNY,
- de la COMMUNAUTE DE COMMUNES D'EPERNAY-PAYS DE CHAMPAGNE.

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA, sous le permis d'organisation n° 54 en date du 13 février 2007.

Comité d'Organisation

**Président : Jean-Claude LEUVREY**

**Membres : L'ensemble des membres du Comité Directeur de l'Association Sportive de l'Automobile-Club de Champagne.**

Organisation du Rallye et secrétariat

ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE CHAMPAGNE

7 rue du Colonel Fabien – 51100 REIMS

Tél. 03.26.47.34.76. – Fax. 03.26.04.52.51.

e-mail : [comite-regional-sport-automobile-5108@wanadoo.fr](mailto:comite-regional-sport-automobile-5108@wanadoo.fr)

**site web : [sport-auto-champagne-ardenne.com](http://sport-auto-champagne-ardenne.com)**

Permanence du rallye :

**Jusqu'au Vendredi 23 Mars 2007 : 7 rue du Colonel Fabien – 51100 REIMS**

Tél. 03.26.47.34.76. – Fax. 03.26.04.52.51.

**Du Samedi 24 au dimanche 25 Mars 2007 : PC COURSE Maison des Associations – 8 rue Maurice Cerveaux - EPERNAY**

Tableau officiel d'affichage

**Jusqu'au Vendredi 23 Mars 2007 – 18 H.00 : 7 rue du Colonel Fabien 51100 REIMS**

**Du Samedi 24 au dimanche 25 Mars 2007 : ESPACE « INFO TEMPS » Esplanade Charles De Gaulle - EPERNAY**

Accueil officiels et Commissaires : Ets AUTOMOTOR Concession RENAULT

100 avenue A.A. Thévenet 51530 MAGENTA - Tél. 03.26.55.67.11.

Organisateur Technique : ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE CHAMPAGNE

### 1.1. OFFICIELS DE L'EPREUVE

Observateur FFSA :

Collège des Commissaires Sportifs :

**Président : Jean-Roch LEBOSSE**

**Membres : Jacky CLEMENT, Denis HUSTACHE**

**Secrétaire : Frédérique FEBVRE**

Direction de Course :

**Directeur de Course : Jean-Charles BIDAL**

**Directeur de Course Adjoint : Jean-Marc ROGER**

**Directeur de Course Adjoint VHC : Bernard COUSIN**

**Adjoint à la Direction de Course : Josy MARTIN, Michèle MARTIN, Bernard COUSIN**

**Directeurs de Course Délégués :**

**Vérifications administratives : Josy MARTIN**

**Parcs de Regroupement : André DELLATORE**

**Epreuves spéciales : Philippe AGOSTINI, LUCAS Gilbert, Etienne MORIN**

**Adjoint ES : Jean-Christophe PERRIER, Patrick JOVE**

**Inters : Annick NARGUET**

**Voiture Tricolore : Jacques DIEBOLT , Valérie THORIN**

**Voiture Balai : Jean BERGER, Georges LEMMENS**

Chargés des relations avec les concurrents :

Responsable : Aurélie FERNANDES

Adjoints : Christophe GALLOT, Albert SCHAERRER

Médecin Chef : Alain CUSIMANO

Commissaire Général : Pascal POINSENET

Responsable du parcours : Jean-Claude LEUVREY, Marc CHARBONNEAU

Secrétaire du meeting : Frédérique FEBVRE

Chronométrage :

Commission Technique : Responsable : Christian BONIN

Membres : Jacques BOUFFIN, Marc CHARBONNEAU, Claude CUENOT, Jean-Michel DESSE, Jérémy DESSE, Michel PATE, Manu REVOUX

Juges de fait : Jacques MISSWALD, Sylvain MONNIER

Tous les officiels de l'épreuve, à l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs.

Commissaires délégués : Affichage : Carole GALLOT

Responsable des Commissaires : Pascal POINSENET

Mise en place PC : Frédérique FEBVRE

Relations Presse : Responsable : Georges COLLIN

Adjoints : Franck DESHAYES, Aurélien SPITZ Site internet

Publicité et Promotion : Jean-Claude LEUVREY

## 1.2. ELIGIBILITE

Le 11<sup>ème</sup> RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 1<sup>ère</sup> Division, Coef : 5

- Le Challenge des Rallyes du Comité Régional Champagne-Ardenne

## 1.3. VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard FFSA.

Les équipages qualifiés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les Vérifications,

qui auront lieu le Samedi 24 Mars 2007 de 7h.30 à 10h.30 à la Concession RENAULT-AUTOMOTOR à MAGENTA-EPERNAY - Tél. 03.26.55.67.11.

### 1.3.12. Contrôle final

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées Dimanche 25 Mars 2007, à la Concession RENAULT-AUTOMOTOR à MAGENTA-EPERNAY, Tél. 03.26.55.67.11, conformément au programme de l'épreuve.

Tarif horaire de la main d'œuvre : 49.00 € TTC.

## Article 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Toute personne qui désire participer au 11<sup>ème</sup> RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE doit adresser au secrétariat du Rallye la demande d'engagement jointe, dûment complétée, accompagnée de deux photos d'identité (une pour chaque membre de l'équipage) et du chèque du montant des droits d'engagement,

Avant le 12 Mars 2007 (date de la poste faisant foi).

#### 3.1.1 Concurrents admis

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1.10 Le nombre maximum de partants est limité à 101 équipages.

#### 3.1.11 Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 480 euros. Une réduction de 50 euros sera accordée aux équipages dont les 2 membres sont licenciés auprès de l'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE-CLUB DE CHAMPAGNE et aux équipages dont les 2 membres sont sociétaires de l'AUTOMOBILE CLUB ACTION+ si 5 engagements groupés de la même association.

- Sans la publicité facultative des organisateurs : 960 euros.

### 3.1.12. Pièces à joindre à la demande d'engagement

La demande d'engagement doit être accompagnée de :

- la photocopie de la 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation du véhicule,
- la photocopie de la licence concurrent et la photocopie de la licence des deux membres de l'équipage,
- la photocopie du permis de conduire des deux membres de l'équipage,
- l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire du véhicule,
- des droits d'engagement, chèque à l'ordre de l'A.S.A.C.C.

### 3.3. ORDRE DES DEPARTS

Conforme au règlement standard FFSA.

L'ordre des Départs de la 2<sup>ème</sup> étape s'établira selon le classement de la 1<sup>ère</sup> étape.

## Article 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 4.2.1. Pneumatiques

Conforme au règlement standard FFSA.

### 4.3 ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 4.3.1.2

Pendant toute la durée du rallye, les réparations et ravitaillements sont interdits, sauf dans l'espace clairement délimité dans le road book soit dans les rues et Parking de la Z.I. de MARDEUIL.

Sur l'Espl. Ch. De Gaulle où sont situés Parcs Fermés et Regroupements, les véhicules d'assistance et les remorques ne sont pas admis. Les voitures de compétition devront IMPERATIVEMENT être déchargés à proximité des Vérifications techniques à MAGENTA-EPERNAY ou sur le Parking Square Raoul Chandon (plan dans le road book), les remorques stationnées le long du mur de l'Eglise.

#### 4.3.2.3 Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, un juge de fait se tiendra dans le parc d'assistance pour constater toutes les infractions à cet article, notamment en ce qui concerne la présence d'un extincteur, la mise en place de la bâche de protection sous la voiture et l'enlèvement des déchets en fin de Rallye.

#### 4.3.3. – 4.3.6. Conforme au règlement standard FFSA.

## Article 5 – PUBLICITE

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif.

Toute opération publicitaire, de promotion, de VIP, de communication, utilisant ou se référant au 11<sup>ème</sup> RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE, ou utilisant son image, ainsi que l'utilisation de films vidéos et de photos à des fins commerciales ou assimilées, devra obtenir l'accord écrit de l'organisation et payer les droits prévus.

## Article 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1 DESCRIPTION

La 11<sup>ème</sup> RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE comporte un parcours de 395,070 kms avec 15 Epreuves Spéciales (5 différentes), d'une longueur totale de 156. 420 kms, soit 39. 60 %. Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

1 <sup>ère</sup> ETAPE		2 <sup>ème</sup> ETAPE	
EPERNAY – EPERNAY 164.550 kms		EPERNAY – EPERNAY 230.520 kms	
6 Epreuves Spéciales – soit 57. 960 kms (35.25%)		9 Epreuves Spéciales – soit 98.460 kms (42. 71%)	
ES 1 - 3 et 5 Ay-Mutigny (nouvelle ES) 4. 630 kms		ES 7-10 et 13 Cormoyeux – Fleury-la-rivière 9. 600 kms	
ES 2 - 4 et 6 Chouilly-Cuis-Cramant-Avize (nouvelle sur la fin) 14. 690 kms		ES 8-11 et 14 Venteuil-Tincourt – Reuil – Villers Sous Chatillon (Nouvelle ES) 5. 460 kms	
		ES 9-12 et 15 Bouquigny – Troissy – Nesles le Repons – Festigny – Mesnil le Hutier Leuvrigny – Le chêne la Reine 17. 760 kms	

Les horaires font l'objet des annexes 1 et 2 figurant dans le présent règlement. L'itinéraire précis avec carte des ES au 1/25000<sup>ème</sup> sera remis avec le Carnet d'Itinéraire et la plaque de reconnaissances à chaque concurrent régulièrement engagé, dès le début de la période de reconnaissance.

Un exemplaire du Carnet d'Itinéraire sera mis gratuitement à la disposition de chaque équipage, dans le hall Concession RENAULT- AUTOMOTOR 100 avenue A.A. Thévenet 51530 MAGENTA - Tél. 03.26.55.67.11. conformément au programme. Des exemplaires supplémentaires seront disponibles au prix de 50 € par exemplaire.

## 6.2 RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA, elles seront seulement autorisées à partir du Samedi 17 Mars, 9 H et sont limitées :

Pour les E.S 1 – 2 – 7 et 9 aux samedi 17 et Jeudi 22 mars de 9H. à 20H. et les Dimanche 18 et Vendredi 23 de 8 H.30 à 17 H.

Pour l'ES 8, elles sont limitées au Vendredi 23 de 8H30 à 17H00

### 6.2.1.

Les équipages devront fournir 1 jeu (1 du pilote et 1 du copilote) de photos d'identité récentes et lisibles, ainsi que l'identification formelle de leur voiture de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation), pour obtenir leur fiche de reconnaissance.

Un contrôle de la conformité technique de cette voiture pourra être effectué à tout moment des reconnaissances.

Des contrôles de vitesse seront effectués sur le parcours des épreuves spéciales ou en dehors de celles-ci.

Les voitures de reconnaissance doivent être couvertes par une assurance comme exigée par la Loi, aucune responsabilité ne sera imputable aux organisateurs.

Les reconnaissances seront limitées à quatre passages par Epreuve Spéciale.

Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation devra être faite auprès de l'organisation. La prise d'images vidéo par l'équipage lors des passages de reconnaissance est autorisée.

A la remise du carnet d'itinéraire (voir programme page 1), les concurrents recevront une fiche de reconnaissance qu'ils utiliseront librement pendant les sessions de reconnaissance par ES. Cette fiche devra être présentée à toute demande d'un commissaire dûment complétée sous la responsabilité du concurrent, en tout lieu du parcours du 11ème RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE.

Les passages se feront sur routes ouvertes à la circulation, dans le cadre du Code de la Route (respect des limitations de vitesse et de la signalisation). Néanmoins, les autorités et les riverains auront préalablement été prévenus par les organisateurs.

### 6.2.4 Sanctions

Conforme au règlement standard FFSA.

La présence d'un licencié, engagé ou non, sur une Epreuve Spéciale, de quelque manière que ce soit, est considérée comme une reconnaissance, sauf autorisation spéciale de l'organisateur.

Les équipages en reconnaissance ont l'obligation de s'arrêter à tous les contrôles de l'organisation. Le refus de s'arrêter sera pénalisé comme une infraction aux règles des reconnaissances.

Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages : départ refusé, amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye, demande de sanction supplémentaire possible.

Autres infractions :

1<sup>ère</sup> infraction : 20'', 1', 3 ' ou départ refusé selon la gravité et/ou 160 € d'amende,

2<sup>ème</sup> infraction : interdiction de prendre le départ et 320 € d'amende.

Toute fraude, ou tentative de fraude (fausses plaques, véhicules non déclarés, reconnaissances sans être engagé, etc...) sera sanctionnée par le refus de prendre le départ, sans préjuger de sanctions pouvant être prises par la FFSA.

Les fiches de contrôle des reconnaissances sont à remettre lors des vérifications administratives.

## 6.3. CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA.

## Article 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

### 7.1 DEPART

Avant le départ, dès la fin des contrôles techniques, les voitures devront être amenées dans le parc fermé de départ, Esplanade Charles De Gaulle, le SAMEDI 24 Mars 2007, au plus tard à 11H.30.

7.1.1 Au départ de chaque section, l'équipage peut entrer dans le parc fermé de départ 10 minutes avant son heure de départ, il devra ensuite se présenter dans son véhicule de compétition sur le podium et se mettre à la disposition du speaker, au minimum 5 minutes avant son heure idéale de pointage au CH sis après le podium.

### 7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les signes distinctifs des commissaires sont des chasubles :

- directeur de course délégué : Blanche,
- chefs de poste : Orange,
- chargés des relations avec les concurrents : Jaune.

## 7.7 ABANDONS

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon au numéro de téléphone communiqué lors des vérifications. La non observation de cette règle entraînera pour l'équipage une pénalité financière à la discrétion des commissaires sportifs.

## Article 9 – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et au règlement de la COUPE DE FRANCE DES RALLYES.

Le classement partiel provisoire, établi à l'issue de la 1<sup>ère</sup> étape, sera affiché Samedi 24 Mars, 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent au Tableau Officiel d’Affichage, ESPLANADE CHARLES DE GAULLE, Il servira à établir l'ordre des départs de la 2<sup>ème</sup> étape.

## Article 10 – PRIX – COUPES

### 10.1 REMISE DES PRIX

Pour le 11ème anniversaire, les Sections locales des VIGNERONS DE CHAMPAGNE offriront au pilote vainqueur et à un pilote ayant terminé l'épreuve leur poids en Champagne en ouverture de la Remise des Prix.

#### a) Prix en espèces (prix cumulables)

SCRATCH	AU 1ER	AU 2EME	AU 3EME	AU 4EME	AU 5EME	TOTAL
	1100 Euros	480 Euros	240 Euros	120 Euros	60 Euros	2 000 Euros
GROUPES A.N. F2000-GT SERIE	240 Euros	120 Euros	90 Euros si 16 partants	50 Euros si 25 partants		2 000 Euros
CLASSES A.N. F2000-GT SERIE Nbre Partants	480 Euros 1 à 5	240 Euros 6 à 9	140 Euros 10 à 13	100 Euros 14 à 16	50 Euros + 16	16 160 Euros
CLASSEMENT FEMININ (Equipage exclusivement féminin)	480 Euros si 6 partantes  240 Euros si moins de 6 partantes	240 Euros si 6 partantes	120 Euros si 6 partantes			840 euros
TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES EN ESPECES						21 000 euros

#### b) Coupes

Des coupes récompenseront :

- les 3 premiers équipages au classement Scratch.
- les premiers équipages de chaque groupe et de chaque classe.

#### C) Récompense aux commissaires de Route (par tirage au sort)

- 1 commissaire de chaque ASA représentée sera récompensé par 1 coupe.

La remise des Prix se déroulera :

Dimanche 25 mars 2007 à l'arrivée des concurrents  
SUR LE PODIUM - ESPLANADE CHARLES DE GAULLE - EPERNAY